

## l'enseignement en question(s)

# Doit-on revoir le décret inscriptions (et si oui, comment ?)

**Le CDH veut revoir le décret. Le PS n'est pas contre, mais il se montre méfiant.**

Il a fait couler de l'encre. Il en fera couler encore. Après cinq ans de fonctionnement, le décret inscriptions va être revu. Le CDH, qui le souhaite et le fait savoir avec vigueur – c'était un thème de campagne et Joëlle Milquet est désormais ministre de l'Éducation – remet le couvert régulièrement. Le PS n'est pas opposé à l'idée mais se montre plus tiède. Le débat devrait s'ouvrir dans les mois qui viennent et un « décret inscriptions bis » devrait entrer en vigueur au printemps 2016 – le public concerné

étant celui aujourd'hui scolarisé en 5<sup>e</sup> primaire.

Mais à quoi ressemblera ce « décret inscriptions bis » ?

A... sa copie originale – et fort.

Les opposants au décret déchantent : on n'évoque que des retouches et le système sera globalement préservé. Bref : dans les écoles où la demande dépasse l'offre, les élèves seront toujours triés selon un système de critères qui crêpe chaque enfant d'un indice. Et cet indice restera notamment déterminé par des critères géographiques (distance do-

micile/école secondaire, distance domicile/école primaire d'origine, etc.).

Des retouches, alors. Les entretiens publiés ci-dessous font émerger une série de convergences à ce propos entre les deux partenaires de la majorité. Mais on sent aussi le point qui risquera de créer des tensions.

Le CDH veut affaiblir le poids des critères géographiques pour muscler celui des critères pédagogiques. De quoi parle-t-on ? Des partenariats pédagogiques qui peuvent unir une école primaire à une école secondaire. Pour le

CDH : l'élève désirant s'inscrire dans l'école secondaire A doit bénéficier d'une priorité s'il est issu d'une école primaire

partenaire de cette école A (au minimum, il doit bénéficier d'un indice puissant). Et là, le PS freine. Ce n'est pas qu'il rejette le partenariat – il a du bon car il facilite le passage primaire/secondaire. Mais, par la force des choses, des écoles primaires ne réussiront pas à trouver une école secondaire partenaire. Et leurs élèves risquent d'être discriminés au moment des inscriptions. ■

PIERRE BOUILLON

## PS « Mon mot d'ordre est "prudence" »

### ENTRETIEN

Caroline Désir, députée PS, suit les dossiers scolaires au parlement de la Communauté.

#### Il faut revoir le décret ?

Des auditions ont eu lieu, en décembre, au parlement de la Communauté française. Le sentiment général, c'est que le système est certes complexe mais il commence à bien tourner. Le décret ne joue pas si mal son rôle. Et on salue notamment la création du « formulaire d'inscription unique », qui empêche les multi-inscriptions du passé.

Cela dit, il y a des choses à améliorer.

#### Quoi ?

D'abord, je dirai qu'il faut avant tout créer des places, spécialement à l'ouest de Bruxelles où la situation est critique. Pour le reste, mon mot d'ordre est « prudence ». La mécanique est complexe. En modifiant tel ou tel critère, on risque de créer des effets inattendus. Donc, prudence.

Ceci dit, vous admettez qu'il faut revoir certains aspects du décret. Deux en particulier. Aujourd'hui, le décret accorde un indice très élevé à l'élève qui vit dans une commune où n'existe pas d'école secondaire – c'est le cas de

Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles. Il bénéficie d'un indice tel qu'il passe devant les élèves de la commune voisine. Autre chose à revoir : le décret accorde davantage d'importance à la distance domicile/école primaire qu'à la distance domicile/école secondaire. Il faut que ce soit l'inverse.

Il faut valoriser le choix futur, pas un choix d'école qui a été fait six ans avant.


Le CDH souhaite privilégier les partenariats pédagogiques.

Attention à ne pas détricoter un décret qui ne fonctionne pas si mal. Ceci posé : oui, renforcer les

partenariats pédagogiques entre les écoles primaires et secondaires, ça pourrait assurer un meilleur continuum entre primaire et secondaire et ça, ça va dans le sens de ce que nous voulons. Mais attention à ne pas tomber dans les travers de l'adossé. C'était la meilleure des choses pour les écoles qui étaient adossées et la pire des choses pour les écoles qui ne l'étaient pas. Favoriser les partenariats pédagogiques, c'est bien, mais attention à ne pas déformer les écoles primaires qui se retrouveraient sans partenaire. Donc, encore une fois : prudence ! ■

Propos recueillis par P. Bn

# CDH « Il faut équilibrer les critères »

ENTRETIEN   
**M**arie-Martine Schyns, ancienne ministre de l'Éducation, est désormais cheffe du groupe CDH au Parlement de la Communauté.

**Il faut revoir le décret ?**  
 Oui. Il faut le revoir !

**Dans quel sens ?**

En décembre, des auditions ont été organisées au parlement sur le décret. Il y a une chose que tout le monde reconnaît : le système est désormais transparent et il faut maintenir ça. Il n'y a plus les discriminations du passé. Deux : les rapports montrent que toutes les écoles veulent accueillir au mieux tous les élèves. Alors, que faut-il changer ? Il faut équilibrer les critères géographiques et pédagogiques.

**Comment ?**

Les élèves vivant dans une commune qui n'accueille aucune école secondaire sont gratifiés d'un indice très fort et ce superjoker défavorise les enfants des communes voisines. Il faut revoir cela. Deux : le décret tient compte de la distance domicile/école primaire et de la distance domicile/école secondaire, mais le premier de ces

deux critères est plus élevé. Il faut inverser les choses pour que le critère domicile/école secondaire soit plus important.


**Par ailleurs, il faut muscler les critères pédagogiques ?**

Il faut renforcer le coefficient pour les écoles qui ont un partenariat pédagogique avec des écoles primaires. Ce n'est pas le retour de l'adossement - auparavant, des écoles étaient adossées alors qu'elles ne travaillaient pas vraiment ensemble. Non : ici, on parle d'un véritable partenariat entre l'école secondaire et l'école primaire.

**Des élèves visant une école secondaire X vont dès lors, par calcul, s'inscrire dans l'école primaire qui est en partenariat avec cette école secondaire. Certains disent que il faudrait donc un décret inscription à l'école primaire. Vous êtes d'accord avec ça ?**

Non. Les problèmes à régler pour le primaire, et spécialement à Bruxelles, c'est le manque de places - il faut en créer. Voilà ce qu'il y a à faire. Pour le reste, laissons le décret inscriptions fonctionner. ■

Propos recueillis par  
 P. Bn

ENTRETIEN   
**F**rançoise Bertieaux est cheffe du groupe MR au parlement de la Communauté française.

**Faut-il revoir le décret ?**

Il faut l'abroger. Mais fixer des balises car revenir à la situation ancienne, après huit ans de psychose, n'est plus possible - on créerait des ruées.

**Quelles balises ?**

Il faut maintenir les priorités à l'inscription - frère d'un enfant déjà scolarisé dans l'école, etc. Il faut assouplir les partenariats pédagogiques - ils ne se font pas aujourd'hui car le décret est trop complexe. En tout cas, s'il y a un continuum entre une école primaire et une école secondaire, il faut le respecter. C'est dans l'intérêt de l'enfant.

**Pour vous, comment doivent s'organiser les inscriptions ?**

Une première phase serait réservée aux élèves prioritaires. On publie ensuite le nombre de places qu'il reste dans chaque école. On ouvre ensuite une seconde phase d'inscriptions, pour les autres. Et là, c'est le principe « premier arrivé, premier inscrit ».

Quel modifier d'autre, dans le

décret ?

On veut supprimer la Commission interréseaux des inscriptions (la Ciri, qui affecte les élèves qui n'ont pas été reçus dans l'école de leur 1<sup>er</sup> choix, NDLR). Les anciennes commissions interzonales étaient plus transparentes. Et moins de politique, par pitié ! A la Ciri, la ministre de l'Éducation est représentée : c'est l'œil de Moscou ! Les décisions ne sont pas transparentes, les critères pour affecter les enfants ne sont pas publics, les décisions ne sont pas motivées alors qu'elles sont administratives !

**Pour le reste, la mécanique actuelle avec les critères géographiques...**

... ! Poubelle ! C'est ridicule. Ça favorise les ghettos. Au passage, on voit que les parents continuent à se ruer sur les écoles complètes et que le politique ne se soucie pas des écoles incomplètes - chaque année, il y a mille places libres à Bruxelles dans des écoles où personne ne veut aller. Il faut comprendre pourquoi et travailler là-dessus - ça n'a jamais été fait ! ■

Propos recueillis par  
 P. Bn